



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ORTHORISQ

DU 04 DECEMBRE 2020 EN VISIOCONFERENCE

Le Chesnay, le 5 décembre 2020

Les adhérents de l'association ORTHORISQ ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 4 décembre 2020 afin de valider la gestion et les comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 de l'Organisme-Agréé Orthorisq selon les règles spécifiées dans ses statuts (article 11-13). A cette convocation étaient joints le rapport moral du Secrétaire Général et le rapport de gestion du Trésorier. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (Cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes (portant sur les conventions) ont été rendues accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

A- Déroulement de l'assemblée générale Ordinaire : de 19h00 à 19h30

19h00 : Le Mot du Président : Christian DELAUNAY

19h05 : Rapport Moral : Philippe BOISRENOULT

19h15 : Rapport de Gestion du Trésorier et lecture du rapport sur les comptes annuels et le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2020

Bernard LLAGONNE (Mme PASTOUREAU, Mr SOUBRA)

19h25 : Gestion d'Orthorisq: Erich BENFRECH et France WELBY

19h30 : Discussion et Vote

Ces communications sont accessibles sur le site de l'association (www.orthorisq.fr)

Une consultation par vote électronique a été organisée sur les différentes résolutions du **18 novembre 2020 au 4 décembre 2020** inclus. Chaque adhérent, à jour de cotisation, a reçu un courriel nominatif contenant un lien unique pour réaliser son vote.

Ce jour, le 4 décembre 2020, le résultat de ce vote électronique a été analysé, dans les locaux de l'association. Le Président constate 468 votes ont été validés, et donc que le quorum est atteint (pour l'AGO : ¼ des membres de l'Association ayant voix délibérative).

L'assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité simples des membres votants, conformément à l'article 13 des statuts de l'Association.

B- Résultat des résolutions soumises à vote pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation a pu être validé après respect du quorum. Quatre cent soixante-huit (468) adhérents se sont exprimés sur 1411 adhérents à jour de cotisation soit un quorum à 353 adhérents.

- 1) Résolution 1 : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport moral concernant l'exercice clos le 30 juin 2020.
(Pour : 440 voix (94,02%) Contre : 0 voix (0%) Abstention : 28 voix (5,98%))
- 2) Résolution 2 : Approbation par l'assemblée générale du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 sur les comptes annuels qui présente un déficit de 36389 euros.
(Pour : 419 voix (89,23%) Contre : 6 voix (1,28%) Abstention : 43 voix (9,19%))
- 3) Résolution 3 : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du déficit de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'élevant à 36389 euros en report à nouveau. **Résolution approuvée à la majorité.**
(Pour : 421 voix (89,96%) Contre : 4 voix (0,85 %) Abstention : 43 voix (9,19%))
- 4) Résolution 4 : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport. **Résolution approuvée à la majorité.**
(Pour : 421 voix (89,96%) Contre : 1 voix (0,21%) Abstention : 46 voix (9,83%))
- 5) Résolution 5 : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité. **Résolution approuvée à la majorité.**
(Pour : 436 voix (93,16%) Contre : 2 voix(0,43%) Abstention : 30 voix (6,41%))

Le détail du vote des différentes résolutions est également consultable sur le site internet de l'association (www.orthorisq.fr).

Le vote des résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pris fin le 15 novembre 2019 à minuit. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Christian DELAUNAY
Président



Philippe BOISRENOULT
Secrétaire Général